

Le Conseil Municipal d'ECRAINVILLE s'est réuni le 25 Mai dernier sous la Présidence de Mme Claire GUEROULT Maire .

Il a délibéré sur les questions suivantes :

MAITRISE D'ŒUVRE REVISION SIMPLIFIEE ET MODIFICATION DU POS

Le Conseil Municipal :

- ADOPTE le choix du Maître d'œuvre et RETIENT la proposition du bureau d'études GEODEVELOPPEMENT

MODIFICATION DU POS

Le secteur NDa situé dans le centre-bourg est une erreur manifeste d'appréciation, il sera donc modifié.

La commune saisit donc l'occasion pour toiler le règlement écrit du POS afin de :

- Permettre la construction de bâtiments publics à usage socioculturel, sportif et technique dans le secteur 1Na
- Mettre à jour le recensement des indices de cavités souterraines
- Délimiter les zones de risque liées aux indices de cavités souterraines
- Fixer les règles d'occupation du sol dans les zones de risque liées aux indices de cavités souterraines

ECHANGE DE TERRAIN :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-DECIDE de procéder à l' échange d'une parcelle de terrain d'une contenance de 4278 m² , contre une parcelle de terrain d'une contenance de 6 000 m² au Hameau « la cayenne » pour la somme de 30 000 € restant à la charge de la commune

condition suspensive suivante : **obtention** par la commune d'Ecraiville d'un **permis de construire** pour la réalisation , sur le bien reçu en échange , de l'opération suivante : construction d'une salle polyvalente.

PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

Le Conseil Municipal , à l'unanimité :

fixe, pour l'année scolaire 2008/2009 , la participation financière qui sera demandée aux communes pour chaque élève domicilié dans une commune extérieure

Ecole MATERNELLE : 456 € Ecole ELEMENTAIRE : 345 €

TARIF RESTAURATION SCOLAIRE

Le Conseil Municipal décide du tarif de la cantine scolaire pour l'année 2009/2010

- Ticket or vif : ECRAINVILLE : 3,40 € - Ticket Bleu : HORS COMMUNE et E NSEIGNANTS : 3,90 €

REGLEMENT RESTAURATION SCOLAIRE

Le Conseil Municipal ADOPTE le règlement de restauration scolaire

GARDERIE PERISCOLAIRE

Le Conseil Municipal, à la majorité -DECIDE de ne pas augmenter le tarif de la garderie périscolaire

- RETIENT les horaires et les tarifs actuels , à savoir :

- * **Matin : ouverture de 7h30 à 8 h 45 :Tarif Forfaitaire : 2 €**
- * **Après-midi : ouverture de 16 h 15 à 18 h 15:Tarif horaire:1,83 €**

COTISATIONS TENNIS A COMPTER DU 1^{er} AVRIL 2010

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'appliquer les tarifs suivants pour l'utilisation du court de Tennis à compter du 1^{er} avril 2010 :

- **Abonnement annuel : 30€ pour une famille**
- **Abonnement ponctuel : 8 € pour une durée maximale d'une semaine**

Chaque abonnement fera l'objet de la remise d'une clé pour laquelle une caution de 30 € sera demandée.

Cette caution sera restituée lors de la remise de la clé.

-
-
PERSONNEL COMMUNAL :

Le Conseil Municipal décide :

Du **renouvellement d'un contrat de travail ATSEM à Durée déterminée**

De la **nomination d'un agent contractuel ATSEM**

-
FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT :

Le conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE ne pas adhérer au fonds de solidarité logement en 2009**

TRAVAUX REHABILITATION ECOLE ELEMENTAIRE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide des travaux de mise aux normes électrique, isolation phonique, peinture, changement de fenêtres, toiture et maçonnerie.

AMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE BOULES :

Le conseil Municipal décide de **l'aménagement d'un terrain de boules**

à proximité du terrain de tennis et de la table de ping-pong et retient le plan de financement

INFORMATIQUE :

Le conseil Municipal DECIDE :

- de **l'achat d'un logiciel de gestion bibliothèque** et du contrat de maintenance s'y rattachant
- de **l'achat d'un ordinateur** supplémentaire pour la mairie

-
ECOLE NUMERIQUE RURALE :

Après avoir pris connaissance du cahier des charges et du contenu de la convention

le conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE d'adhérer en collaboration avec l'école les charmilles au projet « Ecole Numérique Rurale » et d'envoyer l'acte de candidature correspondant.**

TRAVAUX AMENAGEMENT SECURITE DU CENTRE BOURG

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE l'avant projet et l'estimation financière**
- **SOLLICITE** la participation financière du département ainsi qu'une aide au titre des recettes provenant des amendes de police
- **AUTORISE** le Maire à lancer l'appel d'offres

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le Conseil Municipal vote les virements de crédit nécessaires à l'inscription de la révision simplifiée et de la modification du POS

QUESTIONS DIVERSES

- **Remerciements à Mr le Maire de GODERVILLE** pour le prêt de la salle de la Mairie le 27 Juin prochain à l'occasion de la fête de fin d'année de l'école d'Ecrainville
- **Remerciements à Mr et Mme TESSIER** pour le don de coupes et médailles

Avant de lever la séance, le planning du bureau de vote des élections du 7 Juin prochain est élaboré.

CONCOURS DE MAISONS FLEURIES

Comme tous les ans la Mairie organise un concours de Maisons fleuries

Si vous souhaitez y participer vous pouvez vous inscrire en Mairie, aux jours et heures d'ouverture, avant le 31 Juillet